



## ***La négociation dans la Branche des Autoroutes : utile et indispensable !***

Les organisations syndicales de la Branche des Autoroutes concédées et des ouvrages d'art à péage et l'organisation patronale (ASFA) se réunissent tout au long de l'année selon un calendrier prédéfini par la commission sociale pour des négociations obligatoires et des suivis d'accords mais également pour des négociations imposées le plus souvent par l'Etat ou les patrons.

La dernière négociation en date censée créer des droits nouveaux pour l'ensemble des salariés de la Branche porte sur l'accord dit « proche aidant ».

Il s'agit d'une application de la Loi du 22 mai 2019 attribuant des droits sociaux par l'aménagement d'un congé et le versement d'une allocation journalière de proche aidant. Reconnaître au salarié un statut « protecteur » lui permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle est par nature fort louable d'autant plus dans une période personnelle difficile dès lors que le salarié doit accompagner un proche malade.

Le but de cette négociation a donc été de mettre à disposition du salarié proche aidant des moyens pour préserver son activité professionnelle tout en prenant en compte son rôle d'aidant.

La FEETS-FO est signataire de cet accord de Branche bien que nous ayons pu faire le constat que les patrons sont restés très frileux par rapport aux propositions que nous avons formulées.

Ces derniers mois ont été l'occasion de mettre en place un certain nombre d'outils de négociation et de suivi sur le sujet de la formation professionnelle. Outil essentiel selon FORCE OUVRIERE pour accompagner et développer les compétences et les qualifications du salarié tout au long de sa vie professionnelle.

Dans le secteur des autoroutes et notamment avec la mise en place prochaine et progressive du freeflow, il est essentiel que l'ensemble des outils de formation soient efficaces pour permettre à chaque salarié d'être acteur de son déroulement de carrière.

FORCE OUVRIERE est très actif sur ce sujet en lien étroit avec l'organisme paritaire de formation professionnelle, dit opérateur de compétences, AKTO.

Enfin, l'actualité brûlante de ces dernières semaines reste la négociation des minimas de rémunération de Branche (RAG). La première réunion a eu lieu le 3 mars 2022 et avait pour objet de présenter les revendications des organisations syndicales et la proposition patronale.

La FEETS-FO a demandé une revalorisation de + 5% ; les patrons ont démarré la séance avec une augmentation globale de + 2,6% pour terminer la séance avec des propositions différenciées en fonction des classes de rémunération.

La seconde réunion de négociation du 31 mars viendra clôturer ce cycle de négociation des RAG.

Pour FO, nous ne transigerons pas sur le fait que l'augmentation des RAG doit prendre en compte l'inflation galopante et doit reconnaître enfin la technicité des métiers de l'autoroute et l'implication constante des salariés dans un contexte sanitaire toujours fluctuant.

La FEETS-FO fait le constat que les négociations de Branche sont régulièrement freinées par les patrons des différentes sociétés d'autoroutes aux intérêts particuliers souvent différents de l'intérêt commun des salariés de la Branche.

Il en résulte que les accords de Branche, souvent accord cadres donc obligatoirement déclinés en accords d'entreprises, restent frileux et peu générateurs de droits supplémentaires pour l'ensemble des salariés de la Branche.

La FEETS-FO, notamment dans sa dernière rencontre bilatérale avec la nouvelle Présidente de la commission sociale, a insisté sur le rôle social de la Branche et l'intérêt de lui donner un rôle plus prépondérant afin de rendre les métiers des autoroutes plus attractifs auprès des salariés en recherche d'emploi.